

# COALITION POUR LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

*STATUT DE ROME @ 20*  
1998-2018

Vingt ans de la justice internationale : un « *toolkit* » pour la commémoration d'un jalon dans la lutte contre l'impunité

[www.coalitionfortheicc.org/fr](http://www.coalitionfortheicc.org/fr)

*Version du juin 2018*

ROME STATUTE @ 20

- CONTENU -

- Introduction - .....	2
- Recommandations- .....	3
- Modèles - .....	14
-Ressources Additionnelles-.....	15
- Remerciements-.....	16

## - INTRODUCTION -

Aux premières heures du 17 juillet 1998, après quatre semaines d'intenses négociations, le **Statut de Rome de la Cour pénale internationale** (CPI) a été adopté. Établissant pour la première fois un mécanisme judiciaire international permanent chargé d'enquêter sur les auteurs de génocides, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité et de les poursuivre, le traité créa non seulement une institution unique, mais tout un système de justice internationale.

En reconnaissance du 20ème anniversaire de cette réalisation révolutionnaire, la **Coalition pour la Cour pénale internationale** (« Coalition ») s'est engagée à observer, commémorer et honorer cette avancée historique pour la paix et la sécurité internationales. Cette année d'anniversaire offre une occasion sans précédent de faire le bilan des deux premières décennies du système de justice internationale du Statut de Rome; de mettre en œuvre des mesures concrètes pour relever les défis les plus urgents auxquels le système dans son ensemble est confronté; de renouveler le soutien et l'engagement envers la CPI; et, peut-être le plus important, d'anticiper l'avenir de la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux dans un climat mondial de plus en plus complexe.

À la lumière de cela, la Coalition a élaboré ce « *toolkit* » dans le cadre des efforts visant à encourager tous les intervenants à utiliser cet anniversaire pour éduquer, régénérer et promouvoir le soutien national et mondial pour ce traité historique et l'un des grands outils de paix pour le 21ème siècle.

Cette « *toolkit* » vise à permettre à divers acteurs d'en tirer le maximum de l'année du 20ème anniversaire du Statut. Il propose des suggestions concrètes, des cibles d'action spécifiques et des ressources pour aider à informer ce que nous espérons être une série d'événements et d'initiatives diversifiés visant à renforcer l'engagement envers le système du Statut de Rome et la lutte contre l'impunité.

ROME STATUTE @ 20

## - RECOMMANDATIONS -

### À TOUS LES PARTIES PRENANTES

- **Organiser, soutenir et participer aux événements et initiatives du 20ème anniversaire du Statut de Rome** tout au long de l'année 2018, aux niveaux national, régional ou international.
- **Promouvoir une connaissance et une compréhension éclairées de la CPI et du Statut de Rome** en développant des outils et des campagnes d'information et de communication publics, notamment en publiant des éditoriaux dans les médias nationaux et internationaux et en maximisant l'utilisation des plateformes de médias sociaux.
- Veiller à ce que **les victimes et les communautés touchées, leurs droits et intérêts, soient inclus de manière efficace, robuste et sensible** dans les événements et les initiatives du 20ème anniversaire du Statut de Rome.
- Utilisez **le logo de la campagne** et les hashtags de médias sociaux **#JusticeMatters**, **#RomeStatute20**, **#RS20**, **#MoreJustWorld** et **#GlobalJustice** pour les initiatives liées au 20ème anniversaire du Statut de Rome.



COALITION POUR LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

### AUX ÉTATS

- **Faire des déclarations soulignant l'importance de la CPI** et du système élargi du Statut de Rome lors des événements du 20ème anniversaire et lors des réunions de haut niveau appropriées, par exemple lors des débats du CSNU, des sessions du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale des Nations Unies.
- S'engager à **accroître le soutien diplomatique, politique et financier** à la CPI, ainsi qu'à la société civile et aux autres organisations qui font la promotion de la justice et de l'état de droit.
- Exprimer son engagement à **défendre l'intégrité du Statut de Rome et l'indépendance de la Cour**.
- **Ratifier le Statut de Rome** et ses **amendements pertinents**, et ratifier **l'Accord sur les privilèges et immunités de la CPI**.
- Renouveler les efforts en faveur de **l'universalité** du Statut de Rome en encourageant les États qui ne se sont pas engagés à le faire et s'engager à intégrer la participation au Statut de Rome dans tous les instruments pertinents avec les partenaires internationaux.
- **Appliquer pleinement et efficacement les dispositions du Statut de Rome** relatives à la complémentarité et à la coopération dans la législation nationale.
- Mettre à jour et promouvoir publiquement les **instruments et politiques nationaux / régionaux sur la CPI** et la justice internationale et œuvrer pour **intégrer la lutte contre l'impunité dans d'autres secteurs thématiques** (droits de l'homme, consolidation de la paix, prévention des conflits, développement, etc.).

## ROME STATUTE @ 20

- Encourager les Ministères de la Justice, des Affaires Étrangères et autres agences gouvernementales pertinentes, et les parlementaires à publier des rapports et des recommandations, proposer des résolutions et des lois, tenir des audiences et **élaborer des politiques ou revoir les politiques existantes sur la CPI** et la justice internationale.
- Établir des **points focaux nationaux**, des groupes parlementaires et des comités dédiés à la promotion de la justice internationale.
- Porter une plus grande attention à la nécessité d'une **coopération robuste** avec la CPI, y compris dans l'arrestation des fugitifs.
- Travailler à **conclure des accords de coopération** avec la CPI (exécution des peines, mise en liberté provisoire, acquittement, protection des témoins); faire des gages à cet égard lors de la cérémonie d'engagement de la session de l'Assemblée des États parties de 2018, entre autres.
- S'engager à allouer des ressources et des fonds suffisants pour la réhabilitation et la protection des victimes et verser des contributions volontaires au **Fonds au Profit des Victimes**.
- Respecter les principes de l'égalité des armes et des droits de la défense; faire des contributions volontaires au **Fonds d'Affectation Spéciale pour les Visites Familiales**.
- S'engager activement avec la société civile, le milieu universitaire et les médias pour faciliter la **circulation d'informations précises et pertinentes sur la CPI**, y compris son travail actuel dans les régions concernées.
- Rappeler le **rôle clé de la société civile** dans le système du Statut de Rome; s'engager à **protéger les défenseurs des droits humains** menacés par leur travail sur la justice internationale; s'engager à sauvegarder l'inclusion et la participation de la société civile dans les discussions de l'AEP.

## ROME STATUTE @ 20

- Soutenir **les médias indépendants** dans leurs efforts à surveiller et à faire des reportages sur les enquêtes et les poursuites à la CPI et au niveau national.
- **Envoyer une délégation au niveau ministériel à la session 2018 de l'Assemblée des États Parties**, et envisager d'organiser ou de participer au niveau ministériel à un évènement parallèle. Participer activement et à haut niveau lors de la session plénière consacrée au 20ème anniversaire.

AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES & RÉGIONALES

- **Co-organiser des panels, des séminaires et d'autres événements de haut niveau avec** des états membres, la société civile et d'autres organisations internationales / organisations régionales pour marquer le 20ème anniversaire du Statut de Rome. Encouragez et soutenez des états membres à faire de même.
- **Faire des déclarations soulignant l'importance de la CPI** et du système du Statut de Rome lors des événements du 20ème anniversaire et lors de réunions de haut niveau appropriées, par exemple lors de conférences régionales et de débats thématiques.
- **Établir des commissions, des points focaux ou des représentants spéciaux sur la CPI** et la justice internationale.
- **Diffuser des informations, des mises à jour et des rapports sur la CPI** et d'autres mécanismes de justice internationale en interne et aux états membres.
- Mettre à jour et **promouvoir publiquement les instruments et politiques régionaux sur la CPI** et la justice internationale, et œuvrer à intégrer la lutte contre l'impunité dans d'autres secteurs thématiques (droits de l'homme, consolidation de la paix, prévention des conflits, développement, etc.).
- Porter une plus grande attention à la nécessité d'une **coopération robuste** avec la CPI, y compris dans l'arrestation des fugitifs.
- S'engager activement avec la société civile, le milieu universitaire et les médias pour **faciliter la circulation d'informations précises et pertinentes sur la CPI**, y compris son travail actuel dans les régions concernées.



## ROME STATUTE @ 20

- Rappeler le **rôle clé de la société civile** dans le système du Statut de Rome; s'engager à protéger les **défenseurs des droits humains** menacés par leur travail sur la justice internationale; s'engager à sauvegarder l'inclusion et la participation de la société civile dans les discussions de l'AEP.
- Soutenir **les médias indépendants** dans leurs efforts à surveiller et à faire des reportages sur les enquêtes et les poursuites à la CPI et au niveau national.
- **Envoyer une délégation au niveau ministériel à la session 2018 de l'Assemblée des États Parties**, et envisager d'organiser ou de participer au niveau ministériel à un évènement parallèle. Participer activement et à haut niveau lors de la session plénière consacrée au 20ème anniversaire.

À LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

- **Participer à des événements et des initiatives du 20ème anniversaire** dans le monde entier.
- **S'engager avec la société civile locale et internationale** pour assurer la diffusion d'informations précises dans les langues locales.
- **Mobiliser les bureaux extérieurs** dans les pays en situation à être proactifs dans la sensibilisation et la communication - dans les langues locales - aux communautés affectées.
- Veiller à ce que les matériels du 20ème anniversaire soient **traduits dans les langues locales**, en particulier celles des situations sous enquête ou examen préliminaire.

### À LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Maximiser l'occasion du 20ème anniversaire pour des **campagnes de ratification et de mise en œuvre** appelant les états à adhérer à la CPI et à appliquer pleinement et efficacement les dispositions du Statut de Rome sur la complémentarité et la coopération dans la législation nationale.
- Encourager les gouvernements à **ratifier l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour** et les **amendements pertinents au Statut de Rome**.
- Continuer à **sensibiliser le public** au travail et au mandat de la CPI, à résoudre les idées fausses et / ou les préoccupations et à utiliser le 20ème anniversaire pour **éduquer** toutes les parties prenantes. **Soulever et commémorer le 20ème anniversaire lors d'événements et de réunions** aux niveaux national, régional et international sur divers droits de la personne, justice et autres questions connexes.
- Réfléchir et élaborer des stratégies sur les **défis** à venir, y compris une coopération efficace avec la CPI; l'universalité du Statut de Rome; des menaces de retrait de la Cour; et le bilan médiocre du Conseil de sécurité des Nations Unies à l'appui du travail de la CPI; entre autres.
- Plaider en faveur d'**enquêtes et de poursuites nationales** légitimes et transparentes pour les crimes relevant du Statut de Rome, en soutien total du **principe de complémentarité**, selon lequel les états ont l'obligation première de poursuivre les crimes internationaux.
- Évaluer le rôle des différents états et organisations dans la facilitation de la **coopération** avec la Cour et le traitement des cas de **non-coopération**.

## ROME STATUTE @ 20

- Encourager un plus grand **soutien politique, diplomatique et financier** à la Cour par les états en tant qu'opportunité de renouveler leur engagement envers la CPI et la justice internationale.
- Demander aux états de partager leurs plans sur la façon dont ils apporteront **un soutien concret à la CPI** à l'avenir.
- **Organiser des réunions avec les Ministères des Affaires Étrangères, les Ministères de la Justice et d'autres entités gouvernementales** pertinentes, telles que les Comités Nationaux de Droit International Humanitaire (DIH), le Bureau du Procureur Général, les Parlements, etc., pour demander un appui solide à la CPI.
- **Diffuser des lettres de plaidoyer** aux chefs d'état ou de gouvernement, aux représentants législatifs, aux Ministères de la Justice et des Affaires Étrangères pour demander leur soutien et leur participation aux activités de commémoration.
- **Partager des informations** avec les états, les institutions pertinentes et d'autres ONG sur **des questions thématiques spécifiques** liées à la CPI (participation et représentation des victimes ; réparations ; aide judiciaire, budget ; coopération / non-coopération ; etc.), ainsi qu'aux **examens préliminaires et enquêtes en cours**.
- Encourager les **organisations régionales** à s'engager davantage avec la CPI, notamment par la négociation de mémorandums d'accord, des lois types et la nomination de points focaux ou de représentants spéciaux, etc.
- Assurer la liaison avec les bureaux extérieurs de la CPI dans les pays en situation de crise afin de **fournir une expertise** et un plaidoyer en ce qui concerne les examens préliminaires et les enquêtes en cours.

## ROME STATUTE @ 20

- **Organiser des ateliers, des conférences, des séminaires nationaux** sur la ratification du Statut de Rome ou des lois de coopération / complémentarité avec les parties prenantes clés (gouvernements, médias, membres de parlement, universitaires, et un large éventail d'organisations de la société civile).
- Collaborer avec **les médias locaux et internationaux** en contribuant par des éditoriaux, des articles de blog, des communiqués de presse et en participant à des entretiens et à des séances d'information à l'intention des médias.
- **Partager des images, des vidéos ou des déclarations écrites** reflétant le 20ème anniversaire et le rôle de la société civile dans la promotion / le soutien de la CPI et du système du Statut de Rome.
- Reconnecter avec des acteurs et parties prenantes clés de la période de Rome et du processus qui a suivi pour **organiser des collections de comptes historiques, des affiches, des livres et des publications, des éditoriaux, des récompenses, des vidéos et des campagnes de médias sociaux**.
- Aider à l'accessibilité des documents clés en **préparant des résumés simplifiés et des traductions** dans des langues autres que l'anglais et le français.
- **Enregistrer et publier les déclarations** des hauts fonctionnaires à l'appui du Statut de Rome à travers l'utilisation des médias sociaux ainsi que par l'intermédiaire de l'Assemblée des États Parties et de la Coalition pour la CPI.
- **S'engager avec la Coalition pour la CPI** en devenant membre ; en établissant des coalitions nationales ou régionales ou en se joignant aux coalitions existantes ; en partageant des mises à jour pertinentes, y compris des événements et des publications ; et en suivant, aimant et républiant la Coalition sur les médias sociaux.

## AUX MÉDIAS

- Assister aux, **faire des reportages et publier des articles et des éditoriaux** sur les événements du 20ème anniversaire.
- **Enregistrer et publier les déclarations** de hauts fonctionnaires à l'appui du Statut de Rome à travers l'utilisation des médias sociaux du gouvernement ainsi que par l'intermédiaire de l'Assemblée des États Parties et de la Coalition pour la CPI.
- Mener des **entretiens avec des représentants des états** sur leur engagement avec la Cour.
- Mener des **entretiens avec des fonctionnaires de la Cour** pour aider à sensibiliser aux défis et aux opportunités dans le travail de la CPI.
- **Inviter la société civile locale et internationale à contribuer** des éditoriaux et des articles de blog et à participer à des entretiens et à des événements médiatiques.
- **Faire des reportages sur les actions des défenseurs des droits humains** plaidant pour la justice à travers la CPI, en particulier dans les pays de situation en cours et d'examen préliminaire.
- Investir dans **la localisation de journalistes** au siège de la Cour.
- Soutenir **la couverture médiatique multilingue** des développements à la CPI.
- Coopérer avec la CPI, les états, la société civile et les organisations internationales et régionales à la **diffusion d'informations précises** sur le travail de la Cour et d'autres questions liées à la justice internationale, dans un langage accessible au grand public.
- Continuer à **suivre les développements** à la CPI et les enquêtes et poursuites sur les crimes du Statut de Rome au niveau national.

- MODÈLES -

EXEMPLE D'UN APPEL À L'ACTION AUX PARTIES PRENANTES

Malgré les appels de « Plus Jamais », le monde continue de témoigner du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qui choquent la conscience de l'humanité.

Les victimes de ces crimes réclament la justice.

*Ne laissez pas leurs appels demeurer sans écoute.*

La Cour Pénale Internationale est la seule institution permanente au monde mandatée à poursuivre les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide.

C'est un mécanisme important pour garantir que les crimes internationaux ne restent plus impunis et que les victimes obtiennent réparation.

Cette année marque le 20ème anniversaire du Statut de Rome - le traité qui a créé la Cour. Vingt ans ont passé, mais la lutte contre l'impunité a besoin d'un soutien mondial aujourd'hui plus que jamais.

*Que pouvez-VOUS faire pour soutenir la justice internationale?*

- Utilisez le 20ème anniversaire pour faire connaître la CPI et la nécessité de justice pour des crimes internationaux.
- Soutenez la lutte contre l'impunité en aimant et en partageant les matériaux du 20ème anniversaire du Statut de Rome sur les médias sociaux.
- Rejoignez la conversation sur les médias sociaux avec les hashtags **#JusticeMatters**, **#RomeStatute20**, **#RS20**, **#MoreJustWorld** et **#GlobalJustice**

## -RESSOURCES ADDITIONNELLES-

- Coalition pour la Cour pénale internationale : [www.coalitionfortheicc.org/fr](http://www.coalitionfortheicc.org/fr)
  - ▶ Coalition *Rome Statute@20* page : [www.coalitionfortheicc.org/fight/Rome-Statute-20-anniversary-2018](http://www.coalitionfortheicc.org/fight/Rome-Statute-20-anniversary-2018)
  - ▶ Coalition *Twitter* : <https://twitter.com/ngos4justice?lang=en>; [https://twitter.com/\\_CICC\\_fr](https://twitter.com/_CICC_fr); [https://twitter.com/\\_CICC\\_sp](https://twitter.com/_CICC_sp)
  - ▶ Coalition *Facebook* : <https://www.facebook.com/CoalitionfortheInternationalCriminalCourt/>
  - ▶ Coalition *Flickr* : [www.flickr.com/photos/coalitionforicc/](http://www.flickr.com/photos/coalitionforicc/)
  - ▶ Coalition *Instagram* : <https://www.instagram.com/coalitionfortheicc/>
- La Cour pénale internationale (CPI) : [www.icc-cpi.int](http://www.icc-cpi.int)
  - ▶ CPI *RomeStatute@20* page : <https://www.icc-cpi.int/romestatute20?ln=fr>
  - ▶ CPI *Rome Statute@20* vidéo : [https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=5&v=0m1NjIqkY\\_0](https://www.youtube.com/watch?time_continue=5&v=0m1NjIqkY_0)
  - ▶ CPI *Twitter* : <https://twitter.com/IntlCrimCourt>; <https://twitter.com/CourPenaleInt>
  - ▶ CPI *Facebook* : <https://facebook.com/CourPenaleInternationale/>
- Fonds aux Profit des Victimes (FPV) : [www.trustfundforvictims.org](http://www.trustfundforvictims.org)
  - ▶ TFV *Twitter*: [https://twitter.com/TFV\\_FPV](https://twitter.com/TFV_FPV)
- Assemblée des États Parties (AEP) : <https://asp.icc-cpi.int>
  - ▶ ASP *Rome Statute@20* page : [https://asp.icc-cpi.int/FR\\_Menus/asp/asp%20events/20a/pages/default.aspx](https://asp.icc-cpi.int/FR_Menus/asp/asp%20events/20a/pages/default.aspx)
  - ▶ ASP *Rome Statute@20* « Toolkit » : [https://asp.icc-cpi.int/iccdocs/asp\\_docs/Events/20A/20A-Toolkit%20for%20States-FRA.pdf](https://asp.icc-cpi.int/iccdocs/asp_docs/Events/20A/20A-Toolkit%20for%20States-FRA.pdf)
- Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale : [https://www.icc-cpi.int/NR/rdonlyres/6A7E88C1-8A44-42F2-896F-D68BB3B2D54F/0/Rome\\_Statute\\_French.pdf](https://www.icc-cpi.int/NR/rdonlyres/6A7E88C1-8A44-42F2-896F-D68BB3B2D54F/0/Rome_Statute_French.pdf)



## - REMERCIEMENTS -

Il ne fait aucun doute que la Cour Pénale Internationale et le système de justice internationale du Statut de Rome ne seraient pas ce qu'ils sont aujourd'hui sans les efforts et le soutien dévoués de divers individus, états, institutions et organisations du monde entier.

Il en va de même pour la Coalition pour la Cour pénale internationale - un réseau d'organisations de la société civile créé en 1995 dans le but de mettre fin à l'impunité des auteurs des génocides, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du crime d'agression.

La Coalition est donc heureuse d'honorer tous ceux qui ont contribué et soutenu ces efforts tout au long de ses 23 ans d'histoire.

La Coalition souhaiterait également exprimer sa gratitude aux donateurs qui ont soutenu son travail au cours des 23 dernières années et ceux qui continuent à soutenir ses efforts : l'**Union européenne**, la **Planethood Foundation**, **Workable World Trust**, **Fondation américaine anonyme**, **Irish Aid**, les gouvernements d'**Australie**, **Autriche**, **Finlande**, **Liechtenstein**, **Norvège**, **Pays-Bas**, **Suisse** ; la **Municipalité de La Haye**, et un certain nombre d'individus engagées.

Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de la Coalition pour la Cour pénale internationale et ne doit en aucun cas être considéré comme reflétant les vues de l'Union européenne, d'Irish Aid ou de tout autre donateur.

[www.coalitionfortheicc.org/fr](http://www.coalitionfortheicc.org/fr)